

Une séance ordinaire du conseil municipal de la ville de East Angus a été tenue au lieu ordinaire des séances de ce conseil au 200, rue Saint-Jean Est, le lundi 11 janvier 2016 à 19 h.

Sont présents : Son Honneur le maire Robert G. Roy, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers, Meagan Reid, Dany Langlois, Nicole Bernier, Nicolas Lagueux et Josée Hayes, formant quorum sous la présidence du maire.

Est absent : Lyne Boulanger

Bruno Poulin, secrétaire-trésorier est présent.

Est également présent : Normand Graillon, directeur général.

2016-001 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Proposé par la conseillère Josée Hayes
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier
À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.
D'ouvrir la séance du 11 janvier 2016. Il est 19h.

10 personnes sont présentes dans la salle.

ADOPTÉ

2016-002 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par la conseillère Josée Hayes
Appuyé par la conseillère Meagan Reid
À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.
QUE l'ordre du jour est accepté tel que présenté.

ADOPTÉ

Période de questions de l'assistance

Une période de questions a eu lieu.

CORRESPONDANCES DU MOIS DE DECEMBRE 2015

- | | | |
|---|-------|---|
| 1 | FD.20 | M Ghislain Bolduc
<i>Accusé réception – résolution 2015-266 : MTQ – Trottoir pont
Taschereau</i> |
| 2 | FD.60 | Polyvalente Louis-Saint-Laurent
<i>Demande de commandite</i> |
| 3 | FB.20 | Transport du Bonheur
<i>Remerciements</i> |
| 4 | AE.20 | Société d'Habitation Québec
<i>Budget 2016</i> |
| 5 | FB.40 | Chambre de Commerce du Haut-Saint-François
<i>Invitation</i> |
| 6 | FB.20 | Fondation Louis-St-Laurent
<i>Remerciements</i> |

2016-003 CORRESPONDANCES DE DECEMBRE 2015

Proposé par la conseillère Josée Hayes
Appuyé par le conseiller Dany Langlois
À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.
QUE les correspondances du mois de décembre 2015 soient reçues.

ADOPTÉ

2016-004 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Proposé par la conseillère Meagan Reid
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier
À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.
QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 décembre 2015, ainsi que la séance extraordinaire 14 décembre 2015 soient acceptés tels que présentés, les conseillères et les conseillers ayant reçu copie.

ADOPTÉ

2016-005 AUTORISATION – DESTRUCTION DES ARCHIVES

Proposé par la conseillère Josée Hayes
Appuyé par la conseillère Megan Reid
À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.
Que la Ville autorise le secrétaire-trésorier, Bruno Poulin, à détruire les documents d'Archives tels qu'énumérés dans la liste datée du 23 décembre 2015, préparée par monsieur Dominic Boisvert, archiviste.

ADOPTÉ

2016-006 MODIFICATION – CALENDRIER DE CONSERVATION DES ARCHIVES

ATTENDU QUE la Ville de East Angus affirme que le projet de production des documents inactifs (joint en annexe) a été réalisé de manière à assurer la valeur juridique des documents et l'équivalence fonctionnelle des supports conformément aux prescriptions de la Loi concernant le cadre des technologies de l'information (LCCJTI);

ATTENDU QUE la Ville de East Angus affirme que le projet de production des documents inactifs (joint en annexe) a été réalisé en conformité avec les recommandations de Bibliothèque et Archives nationales du Québec en matière de numérisation de substitution, notamment en ce qui concerne la qualité de la reproduction et de la prescription des documents numérisés;

ATTENDU QUE la Ville de East Angus affirme avoir effectué une analyse de ses documents inactifs basés sur la valeur intrinsèque de ceux-ci afin de déterminer les séries ou les dossiers desquels pourraient être extraits des spécimens qui seraient conservés sur leur support d'origine, et ce, pour des utilisations futures;

ATTENDU QUE la Ville de East Angus affirme disposer des ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à la mise en œuvre d'un programme de conservation à long terme des documents numériques;

ATTENDU QUE la Ville de East Angus affirme favoriser l'accessibilité à ses archives quel qu'en soit le support, et ce, en conformité avec la Politique des gestions des documents inactifs des organismes publics;

Proposé par le conseiller Nicolas Lagueux
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier
À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

Que la Ville autorise Bruno Poulin à demander à Bibliothèque et Archives nationales du Québec l'autorisation d'éliminer des documents inactifs sources pour et au nom de la Ville de East Angus. **ADOPTÉ**

2016-007 SIGNATURES – PERMISSION OCCUPATION EFA

Proposé par le conseiller Dany Langlois
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier
À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.
QUE son Honneur le maire Robert G. Roy ainsi que le secrétaire-trésorier Bruno Poulin soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville la permission d'occupation pour l'ancienne emprise ferroviaire utilisée à des fins d'utilité publique avec le Ministère des Transports. **ADOPTÉ**

2016-008 DEMANDE À LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC CONCERNANT LE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE

ATTENDU que le ministre de la Sécurité Publique a délivré à la MRC du Haut-Saint-François une attestation de conformité de son schéma de couverture de risques incendies dans une lettre datée du 17 septembre 2010;

ATTENDU l'attestation de conformité délivrée, le schéma a été adopté le 20 octobre 2010 et entrée en vigueur le 21 octobre 2010 par la MRC du Haut-Saint-François.

ATTENDU que l'implantation des schémas de couverture de risques sera profitable au monde municipal, malgré les investissements et les exigences rencontrés, puisque les services incendies qui auront adopté les mesures contenues dans leur plan de mise en œuvre et qui s'y conformeront bénéficieront d'une exonération de responsabilité lors d'une intervention pour un incendie ou une situation d'urgence, à moins d'une faute lourde ou intentionnelles;

ATTENDU que la Mutuelle des Municipalités du Québec, qui assure les risques de la Ville de East Angus encourage la mise en œuvre des schémas de couverture de risques;

Proposé par la conseillère Josée Hayes
Appuyé par le conseiller Dany Langlois
À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.
QUE la Ville de East Angus s'engage à finaliser la mise en œuvre du schéma de couverture de risques incendie pour les cinq prochaines années.

Il est également résolu que la Ville demande à la Mutuelle des Municipalités du Québec tel qu'annoncé par cette dernière, d'accorder à la Ville de East Angus une réduction de prime, au chapitre de l'Assurance des biens, à titre de membre-sociétaire mettant en œuvre les mesures du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, cette réduction étant de l'ordre de 10 %. **ADOPTÉ**

2016-009 APPROBATION DES COMPTES

Proposé par la conseillère Josée Hayes
Appuyé par le conseiller Dany Langlois
À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.
QUE les comptes figurant sur la liste des écritures de déboursés du compte général du mois de décembre au montant de 450 449.19 \$ ainsi que la liste des écritures de déboursés du compte salaire du mois de décembre au montant de 104 117.18 \$ soient acceptés tels que présentés. **ADOPTÉ**

**2016-010 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION – PRÉVISIONS
BUDGÉTAIRES 2016**

Proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par la conseillère Meagan Reid

À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

QUE les prévisions budgétaires 2016 de l'Office Municipal d'Habitation de East Angus soient acceptées telles que présentées dans le document daté du 20 novembre 2015 représentant un montant de 11 081 \$ pour la Ville de East Angus. **ADOPTÉ**

**2016-011 PROLONGATION CONTRAT DE TRAVAIL – DIRECTEUR
GÉNÉRAL**

Proposé par le conseiller Nicolas Lagueux

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

QUE le contrat de travail du directeur général soit prolongé jusqu'au 31 mai 2016 et que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville l'addenda au contrat de travail. **ADOPTÉ**

**2016-012 NOMINATION MEAGAN REID ET NICOLE BERNIER –
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION**

Proposé par la conseillère Josée Hayes

Appuyé par le conseiller Dany Langlois

À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

Que la Ville nomme Meagan Reid et Nicole Bernier à titre de représentant de la Ville au sein du Comité de l'office Municipal d'Habitation (OMH). **ADOPTÉ**

**2016-013 COMMANDITE – GALA DES MÉRITES SCOLAIRES –
POLYVALENTE LOUIS ST-LAURENT**

Proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par le conseiller Dany Langlois

À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

QUE la Ville verse une commandite de 50 \$ pour le gala des mérites scolaires de la Polyvalente Louis-St-Laurent.

Il est entendu que la dépense sera imputée au compte 02-110-00-970. **ADOPTÉ**

**2016-014 ADOPTION RÈGLEMENT 720 – DÉCRÉTANT LES TAUX DE
TAXATION ET DE TARIFICATION DES SERVICES
MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2016**

Proposé par la conseillère Josée Hayes

Appuyé par le conseiller Dany Langlois

À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

QUE le règlement numéro 720 intitulé « Règlement numéro 720 décrétant les taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2016 » soit adopté.

Le règlement a été déposé à tous les membres du conseil au moins deux jours avant la séance du conseil et une copie est disponible pour consultation pour les citoyens, par conséquent le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.
ADOPTÉ

**2016-015 ADOPTION RÈGLEMENT 721 – PROGRAMME DE
SUBVENTION POUR PROMOUVOIR LA CONSTRUCTION
ET LA RÉNOVATION**

Proposé par le conseiller Nicolas Lagueux

Appuyé par la conseillère Meagan Reid

À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

QUE le règlement numéro 721 intitulé « Règlement numéro 721 – Programme de subvention pour promouvoir la construction domiciliaire, industrielle et commerciale et la rénovation industrielle et commerciale » soit adopté.

Le règlement a été déposé à tous les membres du conseil au moins deux jours avant la séance du conseil et une copie est disponible pour consultation pour les citoyens, par conséquent le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.
ADOPTÉ

Période de questions de l'assistance

Une période de questions a eu lieu.

2016-016 LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par la conseillère Meagan Reid

À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

QUE la séance soit levée. Il est 19h30.

ADOPTÉ

**Robert G. Roy, maire
Ville de East Angus**

**Bruno Poulin, secrétaire-trésorier
Ville de East Angus**

En signant le procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions.

Certificats de crédit disponibles

Numéro	Nom
2016-009	Approbation des comptes
2016-010	Office Municipal d'Habitation – Prévisions budgétaires 2016
2016-013	Commandite – Gala des mérites scolaires – Polyvalente Louis-St-Laurent